



15ème législature

Question N° : 45009	De M. Michel Larive (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >Artisans-boulangers	Analyse > Artisans-boulangers.
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Larive appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, sur les inquiétudes qui touchent les artisans boulangers et agriculteurs des territoires. La Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française (CNBPF) a récemment interpellé M. le député au sujet des mesures de blocage des prix pratiquées par certains grands groupes de la grande distribution. Si l'intention affichée de ces derniers est de protéger le pouvoir d'achat des Français, il est de notoriété publique que le faible coût de certains produits alimentaires cache souvent une qualité et un goût médiocres. Le savoir-faire des agriculteurs et des artisans boulangers est directement menacé face à une telle concurrence. En effet, le besoin vital qui pousse les ménages à acheter à moindre coût affecte négativement tous ceux qui produisent de meilleures denrées alimentaires à des prix certes plus élevé. C'est pourquoi il voudrait savoir comment le Gouvernement compte permettre aux foyers de se nourrir correctement tout en protégeant leur pouvoir d'achat et en soutenant nos petits commerçants et agriculteurs qui participent à la vie des territoires.